

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 février 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Nicolas ISNARD.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 015-5354/19/BM

■ Attribution d'une subvention à l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Etienne pour l'organisation de la manifestation Innov'Actions 2019 - Approbation d'une convention

MET 19/9760/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne, site Georges Charpak Provence à Gardanne, fait partie des grandes écoles d'ingénieurs implantées sur le territoire métropolitain qui de par sa présence, l'enseignement dispensé, les événements organisés et son rôle en tant qu'incubateur technologique, participe à l'attractivité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR) sur notre territoire.

Les actions portées par l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne répondent aux grandes orientations métropolitaines en matière d'ESR en s'inscrivant dans la promotion de l'innovation, la mise en place d'un partenariat avec les grandes écoles d'ingénieurs et, également, en favorisant le lien entre ESR et le monde économique... En effet, l'école qui héberge le Centre de micro électronique de Provence accueille une diversité d'acteurs, enseignants, étudiants mais aussi des chercheurs, des entreprises et des startups.

L'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne sollicite la participation de la Métropole pour la manifestation Innov'Actions 2019 qui se déroulera du 11 au 13 février 2019 sur le thème « santé et bien-être : un enjeu sociétal ».

Cette manifestation annuelle, soutenue par la Métropole depuis 2016, rencontre un réel succès auprès des étudiants dont l'insertion professionnelle est facilitée par la mise en situation réelle de création de projets et partenariat avec les entreprises.

Signé le 28 Février 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 mars 2019

L'objectif de cette manifestation est de proposer aux étudiants en fin de parcours académique de développer leurs capacités à l'élaboration d'un projet d'innovation collaborative et de la tester en grandeur réelle avec les partenaires de TEAM et PEPITE sur le sens et l'usage de leurs propositions.

L'action se déroule sur 3 phases successives, la première séquence portant sur la conception collaborative sur la thématique choisie, la seconde sur la promotion des idées, la clarification des usages, et la troisième sur la concrétisation partielle qui se place sur la voie d'un prototypage et la présentation au jury.

Leurs propositions seront évaluées par un comité de sélection composé de personnalités représentatives de l'écosystème de l'innovation sur des critères liés à l'aspect inventif et original, au réalisme et à la viabilité de la solution envisagée.

Seront réunis à cette occasion 88 participants, dont 4% sont des créateurs d'entreprises.

Aussi, il vous est proposé de valider le soutien financier à cet événement porté par l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne avec une incidence financière totale de 8 481,60€.

Organisateur	Manifestation / Colloque	Date	Subventions N-1 et N-2	Subvention demandée	Budget prévisionnel co financeurs	Montant proposé
L'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne GU 2019.00351	« Santé et bien-être : un enjeu sociétal », à Gardanne campus Georges Charpak Provence	Du 11 au 13 février 2019	N-1 : 7 922€ N-2 : 12 000€	8 481,60€	17 100€ Co financeurs : 8 618, 4€ fonds propres École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne	8 481,60€ Soit 49, 6% du budget prévisionnel

Il est proposé au Bureau de la Métropole d'attribuer une subvention de 8 481, 6€ à l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne pour l'organisation de la manifestation internationale susvisée.

Il convient de déroger au Règlement Budgétaire et Financier approuvé par délibération n° HN 021-07/04/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016, dans la mesure où la manifestation précède l'attribution du soutien

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FAG 152-4969/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;

Signé le 28 Février 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 mars 2019

- La délibération n°HN 021-049/16CM du 7 avril 2016 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l'approbation du Règlement budgétaire et financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence.
- L'avis de la Commission chargée du suivi et de la cohérence des subventions.

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'apporter un soutien aux organismes publics d'enseignement supérieur et de recherche et, notamment, à l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne pour cette action innovante.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention au profit de l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne pour l'aide à l'organisation de la manifestation Innov'Actions 2019 pour un montant total de 8 481,60 euros.

Article 2 :

Est approuvée la convention financière, ci-annexée, conclue avec l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer la convention et tout document y afférent.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Enseignement supérieur, Recherche et
Santé

Frédéric COLLART

Signé le 28 Février 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 mars 2019